



CTM Jeunesse et sports des 2 et 10 février 2021

L'agence démantèle toujours plus La formation professionnelle déconnectée des enjeux statutaires

Vote unanime contre la création de la fonction de manager territorial de la haute-performance

Le funeste projet de mise en Agence du ministère des sports se poursuit. Après le transfert de la gestion du CNDS aux fédérations sportives, voilà les conférences régionales du sport. Elles doivent être installées au cours du premier trimestre 2021. Elles ont pour mission d'élaborer un projet sportif territorial pour 5 ans sur la base d'un diagnostic d'ici la fin du deuxième trimestre. Et d'ici fin 2021, ce sont les conférences des financeurs qui seront installées. Le délégué territorial de l'Agence Nationale du Sport, le préfet de Région, est en charge de la mise en œuvre de ce que nous nommons un démantèlement. Celui-ci devrait se poursuivre avec la Loi 4D en préparation. Un nouveau couple préfet-président du conseil régional se dessine. Le texte qui a été proposé à ces CTM le confirme.

Etape suivante : les missions et les postes dédiés au haut-niveau et à la haute-performance sont enlevés aux DRAJES pour être affectés dans les CREPS. Tous les CREPS et le GIP de Bretagne se voient dotés de postes de managers territoriaux de la haute-performance (un seul pour les régions avec plusieurs CREPS).

Les postes sont publiés, les candidats auditionnés et parfois même déjà recrutés, mais sans cadre juridique. Une administration agile se doit donc d'y remédier rapidement. Le décret qui a été présenté en CTMJS crée un nouveau cadre d'emploi conforme à l'idéologie de la Loi de transformation de la Fonction Publique, visant à créer des « CDD » ouverts à des titulaires, mais aussi à des contractuels. Le deuxième CTM sur le même texte s'ajuste aux perspectives de la Loi 4D (décentralisation, différenciation, déconcentration, décomplexification) en introduisant le représentant du conseil régional dans le recrutement de fonctionnaires d'Etat.

Ce manager est en charge de la haute performance, et du haut niveau. Il est placé sous l'autorité du directeur du CREPS dont l'établissement est propriété du conseil régional. Il met en œuvre la politique de l'Agence, laquelle dispose d'une conférence régionale placée sous l'autorité du préfet, présidée vraisemblablement par le conseil régional... De quoi s'égarer dans les responsabilités et les chaînes hiérarchiques entrecroisées.

Le débat et les modifications des textes en CTM ont montré qu'ils avaient été rapidement élaborés mais dans un cadre politique assumé. Les amendements acceptés par l'administration clarifient très partiellement les responsabilités. Cependant le manager sera choisi sur son expérience de manager davantage que sur son expertise de la haute-performance. Il a d'ailleurs en charge la haute-performance et le haut-niveau, ce qui laisse craindre des chevauchements entre les missions des managers et celles des collègues déjà en charge du haut niveau dans les CREPS. L'UNSA a milité pour que ces postes soient réservés à des fonctionnaires, professeurs de sports et IJS. En vain. La CFDT a obtenu une amélioration du régime indemnitaire dans l'arrêté.

Parce qu'il s'inscrit dans la démarche de démantèlement initiée par la création de l'Agence Nationale du Sport, toutes les organisations ont voté contre ce projet de décret. Un nouveau CTM JS a été convoqué sur le seul décret le 10 février. Toutes les organisations syndicales ont à nouveau voté contre.

Ce que nous retenons surtout de ces échanges, c'est qu'ils se sont tenus essentiellement avec la DGRH, la direction des sports et le cabinet restant silencieux lors des questions posées par les syndicats. Ce qui confirme que la DGRH assure le pilotage technique de ce que le politique a « décidé » en amont.

Attention danger sur les CREPS

Sur le point de la complexité de la chaîne hiérarchique, la direction des sports a annoncé qu'elle travaillait à une modification du décret sur les CREPS. Cette annonce faite au détour d'une discussion témoigne du peu de considération pour les organisations syndicales qui demandaient des informations sur les établissements depuis des mois... Les effets de la création de l'Agence du sport se déploient. Mais se dessine aussi la perspective de la mise en place de la Loi 4D qui organise l'effacement de l'Etat en matière de politique sportive.

Formation initiale et continue : rien ne va !

En amont du CTM, les syndicats UNSA, FSU, CFDT, CGT ont demandé l'ouverture d'un groupe de travail sur le sujet de la formation professionnelle statutaire et continue. Si la DGRH a indiqué qu'elle allait répondre à cette demande, elle n'en a précisé ni le calendrier ni la méthode. Alors que les directions métiers qui ont déjà travaillé le sujet (la DJEPVA en particulier) ou qui lancent un chantier « école des cadres » (la direction des sports) sont en mesure de conduire des groupes de travail, il est désormais clair que la DGRH veut piloter seule, considérant que la formation relève de la RH plus que de la mise en œuvre de politiques publiques. La volonté de mainmise de la DRH des ministères sociaux ou des ministères éducatifs se ressemblent.

Il nous a été présenté les intentions générales des formations continues à l'Education Nationale. L'objectif est que la FPC Jeunesse et Sport y soit intégrée à compter de septembre 2021. Nous avons dit notre exigence d'une formation qui soutienne et valorise les expertises métiers, notamment dans le prolongement des modifications statutaires et du concours des CEPJ.

Notre alerte sur les conditions de formation des nouveaux collègues n'a trouvé aucune réponse. Nous considérons que leur droit à formation initiale est gravement compromis par la reproduction administrative des schémas antérieurs pourtant dénoncés depuis de nombreuses années. Nous portons des propositions. La situation sanitaire et le transfert à l'Education Nationale ne peuvent justifier des entrées aussi dégradées dans les statuts de CEPJ, Professeur de sport et CTPS.

Une maquette des formations continue du premier semestre a été proposée pour avis au CTM. Le plan reconduit approximativement le dispositif de l'an passé. Il est donc loin des attentes que nous formulons depuis deux ans sur le renforcement des compétences techniques et pédagogiques. Au niveau du secteur JEPVA nous saluons le déploiement des initiatives « labo des pratiques » et le travail sur la spécialité anthropologie. En sport, nous regrettons que l'approche réglementaire est majoritaire, des pans de politiques publiques sont absents (formation professionnelle par exemple). Quel que soit le domaine, nous sommes loin des urgences attendues sur les métiers. Tous les syndicats se sont abstenus. La FSU a voté contre.

Mise en place des comités de suivi territoriaux

Le protocole élaboré entre les syndicats et la DGRH a été signé par les organisations syndicales UNSA, FSU, CFDT, CGT et le ministre le 27 janvier 2021.

Les organisations syndicales doivent y désigner leurs représentants d'ici le 11 février. C'est un outil à investir non seulement pour améliorer partout les conditions matérielles du transfert, mais surtout pour étudier les indispensables modalités d'articulations régionales dans la mise en œuvre des missions.

Marie-Christine BASTIEN

Pierre LAGARDE

Alexia MORVAN